

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 MARS 2007

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 2 mars 2007 sous la présidence de Monsieur Bernard GASSAUD, Maire, convocation du 26 février 2007.

En application de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 26 février 2007 a été affichée à la porte de la mairie.

### ORDRE DU JOUR

- 1) SE 38 : Enfouissement des réseaux centre village – rue du 8 mai 1945
- 2) SE 38 : approbation du rapport d'activités 2005
- 3) Demande d'agrément du Préfet pour résiliation d'un bail rural selon l'article L411-32 du Code Rural
- 4) Contrat d'assurance des risques statutaires
- 5) Echange de terrain
- 6) Vote du compte administratif 2006
- 7) Approbation du compte de gestion de la trésorerie
- 8) Vote de l'affectation des résultats 2006 pour le budget 2007
- 9) Vote des taux d'imposition 2007
- 10) Attribution des subventions 2007
- 11) Négociation d'un emprunt de 350 000 €
- 12) Vote du budget 2007
- 13) Questions diverses

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2007 : M.A. MACCARI ne prend pas part au vote. VOTE : contre : 9 – pour : 11. Le compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2007 est approuvé.

Désignation du secrétaire de séance : par 9 voix contre – 1 abstention et 11 voix pour : Mme Josiane ROCHE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du nouvel ordre du jour : B. GASSAUD indique que dans les questions diverses, il sera délibéré sur le dossier présenté par la Société HUTCHINSON. Autres questions : déménagement de la police municipale – changement de priorité chemin du Monnet – Sens interdit rue Soffrey de Calignon – grange du Janin – Panneaux « attention écoles » - travaux Place du Champ de Mars et chemin de l'Île verte – lettre des riverains de St Jean Nord – remise gracieuse de loyer pendant les travaux de la rue du 8 mai 1945. Le nouvel ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### **1. SE 38 : Enfouissement des réseaux centre village – rue du 8 mai 1945**

#### Electricité

Suite à notre demande, le Syndicat « Energies » de l'Isère (DE 38) envisage de réaliser dans l'année les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés : Commune ST JEAN DE MOIRANS – Opération N° 05.136.400 – Enfouissement réseaux secs centre village rue du 8 mai 1945.

AM. PAPON demande si toutes les lignes seront enterrées. R. CHARLES répond que le maximum sera fait mais que tout ne pourra être enterré. B. GASSAUD précise que le terme « enfouissement » comprend également les branchements sur façades.

Le conseil municipal, entendu cet exposé à l'unanimité :

- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
  - Prix de revient prévisionnel 117 429 €
  - Financements externes 70 283 €
  - Contribution prévisionnelle globale 47 146 €
- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de : 43 101 € sur fonds propres.
- PREND ACTE que l'appel de cette contribution par le SE 38 pourra faire l'objet d'un acompte l'année N dès lors que le bon de commande travaux sera établi l'année N – 1. Le montant de cet acompte est de 50 %.

#### France Télécom

Suite à notre demande, le Syndicat « Energies » de l'Isère (SE 38) envisage de réaliser dans l'année, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés : Commune ST JEAN DE MOIRANS, opération N° 05.136.400 – Enfouissement réseaux secs Centre Village, rue du 8 mai 1945.

Le conseil municipal, entendu cet exposé à l'unanimité :

- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
  - Prix de revient prévisionnel 25 074 €
  - Financements externes 4 714 €
  - Contribution prévisionnelle globale 20 360 €
- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 18 939 € sur fonds propres en un seul versement.
- PREND ACTE que l'appel de cette contribution par le SE 38 pourra faire l'objet d'un acompte l'année N dès lors que le bon de commande travaux sera établi l'année N – 1. Le montant de cet acompte est de 50 %.

## 2. SE 38 : approbation du rapport d'activités 2005

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 1411-14 du CGCT, le rapport d'activité des services du SE 38 pour l'année 2005 doit être approuvé par l'assemblée délibérante de chaque commune. Après avoir pris connaissance de ce rapport, le Conseil Municipal par 10 abstentions et 12 voix pour : adopte le rapport d'activité des services du SE 38 pour l'année 2005.

## 3. Demande d'agrément du Préfet pour résiliation d'un bail rural selon l'article L411-32 du Code Rural

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 8 novembre 2005 par laquelle l'assemblée avait, à l'unanimité, décidé d'acquérir à l'amiable deux parcelles cadastrées « AT » 54 et 55 lieudit Champ de la Cour d'une superficie totale de 6 464 m<sup>2</sup>. Il indique que l'acte a été signé le 22 mars 2006. Il rappelle que ces terrains sont nécessaires à la réalisation d'équipements sportifs communaux décidée par l'assemblée délibérante depuis 2004. Par délibération du 6 décembre 2005, le conseil municipal avait pris acte de l'existence d'un bail à ferme sur ces parcelles dont le titulaire est M. Antoine VEYRON. Il précise que ces terrains ne sont désormais plus exploités.

Selon l'article L. 411.32 du Code Rural, le propriétaire peut résilier le bail, après autorisation du Préfet donnée après avis de la commission consultative des baux ruraux lorsque la destination agricole peut être changée. En application du Plan d'Occupation des Sols de la commune en vigueur, les terrains concernés sont situés en zone NDI, zone dans laquelle les installations et constructions liées à des équipements sportifs et de loisirs sont admises. Ils sont également dans l'emprise de l'emplacement réservé : ER3 (extension du plateau sportif).

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin de saisir le Préfet de l'Isère de cette demande d'autorisation de résiliation d'un bail rural conformément à l'article L. 411.32 du Code Rural. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix contre et 12 pour : Compte tenu de l'intérêt pour la commune à réaliser des équipements sportifs nouveaux, demande à M. le Préfet de l'Isère, l'autorisation de résilier le bail à ferme existant sur les parcelles « AT » 54 et 55 dont le titulaire est M. Antoine VEYRON et charge Monsieur le Maire de signer tous documents afférents.

P. JANSSEN rappelle qu'il est associé avec 2 autres personnes au groupe de travail « équipements sportifs » et qu'ils n'ont été conviés à aucune réunion. D. CHAMBON indique que depuis l'été dernier le groupe n'a pas été réuni à cause de la situation de blocage des terrains. P. NOE demande la durée prévisible de la procédure. B. GASSAUD indique qu'il faut un an. F. PERNOD demande où en est le projet intercommunal de construction d'un gymnase. B. GASSAUD précise que ce projet existe mais qu'il est difficile à concrétiser, St Jean de Moirans étant la seule commune à ne pas être dotée d'équipements sportifs suffisants.

## 4. Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; **Vu** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1 : La commune charge le Centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées dans le cadre d'un contrat groupe.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- pour les agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité,

- pour les agents non affiliés à la CNRACL (titulaires et non titulaires) : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 3 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.
- régime du contrat : capitalisation (l'assureur continue à prendre en charge après le terme ou la résiliation du contrat, les prestations dues pour les sinistres en cours).

## 5. Echange de terrain

M. le Maire indique qu'il a été saisi par Me Gérard BRUN, notaire à Moirans d'une demande de régularisation d'échanges de terrains entre MM. COLOMB, BONNARDEL, FUSELIER et la Commune de ST JEAN DE MOIRANS. Il indique qu'une lettre du Maire de la commune en date du 21 décembre 1972 faisait état de l'accord de la collectivité pour que le tracé du chemin muletier communal figurant dans le domaine privé de la commune soit dévié afin qu'il se confonde avec la voie d'accès aux propriétés des MM. COLOMB et BONNARDEL. Ce courrier précisait que le chemin resterait propriété communale et que les échanges de terrains seraient dûment enregistrés devant notaire. Il s'agit de régulariser par acte notarié cet échange de terrains qui n'a jamais été enregistré. Les parcelles concernées figuraient à l'ancien plan cadastral. Il conviendra d'établir un relevé actualisé des parcelles devant faire l'objet des échanges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : donne son accord pour que la régularisation de cet échange de terrains réalisé en 1972 soit réalisée par acte notarié et charge M. le Maire de signer tous documents afférents.

## 6. Vote du compte administratif 2006

La commission et le comité consultatif des finances s'est réunie le 31.01.07 et le 22.02.07, au cours desquelles le CA a été présenté et approuvé par 2 contre, 1 abstention, 6 pour.

### **Résultats section de fonctionnement :**

Recettes : 2 527 441,71 €

Dépenses : 1 650 967,05 €

Soit un excédent pour la section de fonctionnement de 876 474,66 €

Possibilité en 2007 d'affecter ce résultat :

Soit en excédent de fonctionnement reporté au C/002

Soit en excédent capitalisé de la section d'investissement C/1068

### **Résultats section d'investissement :**

Recettes : 1 704 579,34 €

Dépenses : 1 228 547,76 €

Soit un excédent d'investissement pour l'année 2006 de 476 031,58 €

Ce résultat est à reporter en excédent d'investissement du BP 2007 au C/001

Le groupe d'opposition fait remarquer que seuls 77,86 % des dépenses d'investissement ont été réalisés. B. GASSAUD répond qu'il est de plus en plus difficile de trouver des entreprises ou que les entreprises prennent des marchés et ne peuvent réaliser dans les délais d'où les reports de travaux.

Par 11 voix pour et 10 voix contre, le compte administratif 2006 est adopté.

## 7. Approbation du compte de gestion de la trésorerie

Après toutes les vérifications nécessaires, le conseil municipal déclare par 10 abstentions et 12 voix pour que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 8. Vote de l'affectation des résultats 2006 pour le budget 2007

Le conseil municipal par 9 voix contre, 1 abstention et 12 voix pour, décide du virement de la totalité de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2006 à la section d'investissement soit 876.474,66 €

## 9. Vote des taux d'imposition 2007

M. Bernard GASSAUD Maire, rappelle au Conseil Municipal la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2007. Il rappelle que les taux suivants étaient en vigueur pour 2006 et le seront également pour l'année 2007 :

- **Taxe d'habitation :** 13,96
- **Foncier bâti :** 22,05
- **Foncier non bâti :** 63,01

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : se prononce pour les taux ci-dessus rappelés.

## 10. Attribution des subventions 2007

Associations locales		Associations extérieures	
FCPE	100,00 €	Scouts et Guides de France	200,00 €
Secours Populaire Français	102,00 €	MFR Bourgoin	38,13 €
Tennis de table	600,00 €	Ass. Sportive le Vergeron	163,00 €
Union des pêcheurs	80,00 €	ADOT 38	55,00 €
Karaté Club	1 530,00 €	MFR Chatte	38,13 €
Amicale boules Paviot	250,00 €	MFR St André le Gaz – Le Chalet	76,26 €
Amicale boules St Jean	250,00 €	MFR St André le Gaz – Le Village	38,13 €
Sou des écoles	1 020,00 €	Chambre des métiers de Vienne	38,13 €
Théâtre de l'Arc en Ciel	306,00 €	ASEAI Tullins	76,26 €
ACCA	107,00 €	Ass. Des donateurs de sang Voiron	133,00 €
Bibliothèque	610,00 €	La Prévention routière	55,00 €
FNACA	75,00 €	Club d'athlétisme Moirannais	1 219,00 €
Centre médico-scolaire	200,00 €	Ass. Intercommunale Petite Enfance	400,00 €
UNRPA	918,00 €	Le Petit Pré Moirans	760,00 €
APEL	1 070,00 €	Société d'agriculture	50,00 €
Maison Pour Tous Voyage Marostica	1 000,00 €	Institut médico-professionnel Meyrieu	38,13 €
Accompagnement à la scolarité	235,00 €	FRAPNA	55,00 €
Compagnie de la Sereine	700,00 €	Lycée E. Herriot	100,00 €
Olympique St Jean	153,00 €	IMT Grenoble	228,78 €
Compagnie de la Sereine	700,00 €	Lycée Beghin	102,00 €
Compagnie des pinces à linge	306,00 €	LEP Chabons	38,13 €
		LEAP St Siméon de Bréssieux	38,13 €
		RASÉD	533,00 €

Amicale des Sapeurs pompiers : 2 700 €

Les P'tits Loups : 56 100 €

Comité social du personnel : 2 000 €

Voironnais Volley ball : 2 900 €

OGEC : 2 859,75 €

Maison Pour Tous : 72 904,92 €

Lyre St Jeannaise : 1 219,60 € + 714 €

Relais d'assistantes maternelles : 5 740 €

Coopérative scolaire pour projets : 2 600 €

CCAS : 8 500 €

MJC Moirans pour CEL : 1 957 €

## 11. Négociation d'un emprunt de 350 000 €

Monsieur Bernard GASSAUD rappelle à l'assemblée que le budget 2007, voté ce jour, prévoit le recours à un emprunt de 350.000 €. Cet emprunt est destiné à financer une partie de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux d'aménagement de la montée du Trincon. Le montant de cette tranche de travaux est évalué à 440.740 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des contacts ont été pris avec les différents organismes bancaires afin d'étudier les meilleures propositions et que les termes du contrat seront présentés au Conseil Municipal pour information.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix contre, 1 abstention et 11 voix pour : mandate Monsieur le Maire afin d'étudier les différentes propositions de prêts proposées par les organismes consultés.

## 12. Vote du budget 2007

En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses se montent à 2 550 904,00 € dont un virement à la section d'investissement d'un montant de 731 494,00 €

En section d'investissement, les recettes et les dépenses se montent à 3 026 130,00 € dont un emprunt de 350 000 €

Par 10 voix contre et 12 pour, le budget 2007 a été adopté.

### 13. Questions diverses

#### **- Avis sur le dossier présenté par la société HUTCHINSON**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique concernant la demande d'autorisation (régularisation) présentée par la société HUTCHINSON en vue d'exploiter diverses installations classées au sein de son établissement, spécialisé dans la fabrication de profilés caoutchoucs et thermoplastiques, situé sur la commune de MOIRANS, s'est déroulée en mairie de MOIRANS du 15 janvier 2007 au 15 février 2007 inclus. Il indique qu'il appartient au conseil municipal, en tant que commune limitrophe, de donner son avis sur la demande d'autorisation présentée.

Monsieur le Maire précise que la société HUTCHINSON a réalisé un inventaire complet des installations, une étude d'impact et une étude de danger représentative du fonctionnement actuel des diverses installations.

L'ensemble de ces données a été formalisé sous forme d'une demande d'autorisation d'exploiter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 4 abstentions et 18 voix pour :

- EMET un AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la Société HUTCHINSON, avec les réserves suivantes :
  - Demande de création d'un bassin de rétention pour recueillir les eaux en cas d'incendie
  - Raccordement au réseau d'assainissement dès que cela sera possible
  - Remarque formulée sur l'absence de « rose des vents » dans le dossier
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cet avis à Monsieur le Maire de MOIRANS.

#### **- Déménagement de la police municipale**

P. JANSSEN et J. GILLE demandent pourquoi le nouveau local attribué à la police municipale ne dispose pas de ligne téléphonique fixe. B. GASSAUD répond qu'il va se renseigner pour connaître les obligations réglementaires, le policier municipal disposant d'un téléphone portable fourni par la Commune. Une information sera faite dans le prochain « Jour Après Jour » et sur le site internet pour indiquer comment joindre la police municipale.

#### **- Changement de priorité Chemin du Monnet**

Un stop a été mis récemment mais celui-ci n'est pas assez visible et il n'y a pas de marquage au sol.

B. GASSAUD demandera à l'entreprise de faire le marquage et de mettre un 2<sup>ème</sup> panneau STOP.

#### **- Rue Soffrey de Calignon**

Les riverains sont obligés de faire un détour important depuis les modifications de circulation. Il est demandé la suppression du sens interdit. Un essai sera fait. Il faut également que la dépose-minute devant la crèche soit respectée ce qui n'est plus le cas.

#### **- Grange du Janin**

B. GASSAUD indique qu'il est en attente d'une nouvelle D.I.A. En effet, d'après le propriétaire, un nouvel acheteur serait intéressé. Pour l'instant, Il est impossible de faire déblayer le chemin des contrebandiers tant que le problème de la grange n'est pas solutionné car il y a le risque d'effondrement d'un mur privé.

#### **- Panneaux « attention écoles »**

Ils seront posés prochainement.

#### **- travaux place du Champ de Mars et Chemin de l'Île verte**

Ils concernent le remplacement de la canalisation de la source Mathis car il y avait des infiltrations et l'eau ne coulait plus.

#### **- Lettre des riverains de « St Jean Nord »**

B. GASSAUD indique qu'une réponse leur sera faite précisant qu'il s'agit d'opérations privées et que les riverains peuvent prendre contact avec les promoteurs. R. CHARLES précise qu'une modification d'emplacement d'un immeuble a déjà été demandée par les riverains et acceptée par le promoteur concerné.

#### **- Remise gracieuse de loyer**

La boulangerie a vu son chiffre d'affaires baisser depuis le début des travaux de la rue du 8 mai 1945 et le groupe d'opposition rappelle qu'il a demandé par écrit que ce point soit rajouté à l'ordre du jour du conseil municipal.

B. GASSAUD indique qu'il a saisi le Pays Voironnais depuis le 13 février 2007 de cette question de façon à ce que soit établie une convention pour l'ensemble des commerçants du centre village permettant de les indemniser du fait de la baisse de leur chiffre d'affaires pendant les travaux. Il précise que les personnes concernées seront prévenues directement de l'évolution de ce dossier.

**La séance est levée à 23h30**

**Le Maire,**

**B. GASSAUD**

Rédaction : V. DODDO / B. GASSAUD

Vérification : B. GASSAUD

Date : 06.03.07